

## Prime à la conversion et bonus écologique Une incitation pour l'adoption des voitures électriques

Les aides gouvernementales de la prime à la conversion et du bonus écologique visent à encourager la transition vers des véhicules plus respectueux de l'environnement, en particulier les véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Lorsqu'elles sont combinées, ces deux aides offrent une opportunité considérable pour l'achat d'un véhicule qui pollue peu, pouvant aller jusqu'à 12 000 € maximum. Les requêtes et les versements de ces aides sont effectués en même temps.

### Prime à la conversion

Site officiel : <https://primealaconversion.gouv.fr/>

Afin de bénéficier de cette aide, il est indispensable de procéder à la mise en casse de son ancien véhicule. En retour, l'aide allouée par la prime à la conversion peut être octroyée pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 €, à condition que l'acheteur puisse justifier de cette mise au rebut.

### Conditions pour la reprise des véhicules :

- Maximum de 3,5 tonnes
- Preuve de propriété du véhicule pendant au moins un an avant la mise au rebut
- Immatriculation française
- Véhicule sans gage
- Véhicule en état de circulation et couvert par une assurance pendant au moins un an avant la mise au rebut

### Bonus écologique

En ce qui concerne le bonus écologique, il n'est pas nécessaire de posséder une voiture à emmener à la casse. En effet, l'obtention de cette aide est seulement liée à l'achat d'un véhicule émettant moins de 50g de CO<sub>2</sub> par kilomètre. Les spécialistes en véhicules électriques des concessionnaires près de chez vous sont à même de vous renseigner précisément sur la façon d'émettre la demande, mais aussi sur les interventions à effectuer sur le véhicule, telles que le changement d'amortisseur avant 206 et l'entretien spécifique exigé par un véhicule électrique, tel que la batterie et l'alimentation.